

8. *Prie* le Secrétaire général d'intensifier et de favoriser les efforts visant à mobiliser l'opinion publique de tous les pays, plus particulièrement des pays développés, en faveur des objectifs et des politiques de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté mondiale.

2204^e séance plénière
17 décembre 1973

3179 (XXVIII). Evaluation quantitative des activités scientifiques et techniques liées au développement

L'Assemblée générale,

Rappelant la recommandation contenue au chapitre IX du rapport du Comité de la science et de la technique au service du développement sur sa première session⁸⁵, qui tend à la révision des paragraphes 60, 61 et 63 de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement⁸⁶, et la décision adoptée à cet égard par le Conseil économique et social à sa cinquante-cinquième session⁸⁷,

Rappelant en outre que, au paragraphe 63 de la Stratégie internationale du développement, l'Assemblée générale a expressément recommandé qu'à l'occasion du premier examen biennal on étudie la question de la fixation d'objectifs quantitatifs pour l'appui direct à fournir par les pays développés aux efforts des pays en voie de développement dans le domaine de la science et de la technique, sous la forme d'un pourcentage du produit national brut des pays développés et de leurs propres programmes de recherche et de développement,

Considérant l'importance que présente la définition d'objectifs pour la mise en œuvre effective, dans le domaine de la science et de la technique, de programmes d'assistance d'une ampleur compatible avec les impératifs de développement des pays en voie de développement pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Consciente de ce que le Groupe intergouvernemental d'experts de la mesure des activités scientifiques et techniques liées au développement n'a pu, en raison de la date tardive de sa réunion, établir son rapport à temps pour qu'il puisse être examiné par le Conseil économique et social à sa cinquante-cinquième session et par l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session,

1. *Décide* de prier le Conseil économique et social de donner pour instructions au Comité de la science et de la technique au service du développement d'accorder la priorité, lors de sa deuxième session, à l'examen de la question des objectifs quantitatifs dans le domaine de la science et de la technique, afin de permettre au Conseil d'examiner cette question à sa cinquante-septième session et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-neuvième session;

⁸⁵ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, Supplément n° 4 (E/5272 et Add.1/Rev.1, E/5272/Add.2), par. 120.

⁸⁶ Résolution 2626 (XXV).

⁸⁷ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, Supplément n° 1 (E/5400), p. 18.

2. *Décide en outre* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa vingt-neuvième session une question intitulée "Evaluation quantitative des activités scientifiques et techniques liées au développement, y compris la définition des objectifs quantitatifs envisagés au paragraphe 63 de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement".

2204^e séance plénière
17 décembre 1973

3180 (XXVIII). Conférence mondiale de l'alimentation

L'Assemblée générale,

Reconnaissant que la tâche principale d'une conférence mondiale de l'alimentation, pour laquelle ne devrait être négligé aucun effort, consiste à mettre au point des moyens grâce auxquels la communauté internationale dans son ensemble pourra agir d'une façon concrète pour résoudre le problème alimentaire mondial dans le contexte plus large du développement et de la coopération économique internationale,

Estimant qu'une conférence mondiale de l'alimentation offrirait aux membres une tribune où ils pourraient œuvrer à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans le monde et de l'assistance d'urgence,

Reconnaissant que cette conférence devrait, en premier lieu, s'efforcer de mettre au point de nouvelles mesures propres à accroître la production, la consommation et le commerce des produits alimentaires des pays en voie de développement,

Rappelant que la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger du 5 au 9 septembre 1973, a demandé que soit convoquée d'urgence une conférence au niveau ministériel sur les problèmes alimentaires, organisée en commun par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement⁸⁸, et rappelant en outre la proposition des Etats-Unis d'Amérique tendant à convoquer une conférence mondiale de l'alimentation sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies⁸⁹,

1. *Décide* de convoquer une Conférence mondiale de l'alimentation sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pendant environ deux semaines, en novembre 1974, à Rome;

2. *Recommande* que cette conférence soit une conférence intergouvernementale au niveau ministériel;

3. *Confie* au Conseil économique et social la responsabilité globale de la Conférence;

4. *Prie* le Secrétaire général, après avoir consulté le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de nommer aussitôt que possible un Secrétaire général de la Conférence et de constituer un petit secrétariat de la Conférence en mettant à profit en particulier les connaissances

⁸⁸ A/9330, p. 129.

⁸⁹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale vingt-huitième session, Annexes, point 105 de l'ordre du jour, document A/9194.